

## HONORAIRES D'AGENCE T.T.C

### Honoraires de transaction à charge du VENDEUR appliqué sur prix de vente:

#### A USAGE D'HABITATION :

<u>Montant de la Vente</u>	<u>Honoraires</u>
Jusqu'à 50 000€	10.00%
De 50 001€ à 70 000€	7.50%
De 70 001€ à 100 000€	7.00%
De 100 001€ à 150 000€	6.80%
De 150 001€ à 250 000€	6.50%
De 250 001€ à 300 000€	6.00%
De 300 001€ à 400 000€	5.50%
De 400 001€ à 500 000€	5.00%
Plus de 500 001€	4.50%

Garage : Forfait de 1500€ TTC

Les honoraires du mandat principal s'appliqueront pour toutes ventes en inter-cabinets

Taux de TVA en vigueur : 20 %

#### A USAGE PROFESSIONNEL : 10 % TTC à la charge du vendeur

#### Honoraires de location :

Baux soumis à la loi du 6 juillet 1989 (selon décret 2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014) :

Frais de visite du preneur, constitution du dossier et rédaction du bail :

10€ TTC / m<sup>2</sup> de surface habitable part locataire

10€ TTC / m<sup>2</sup> de surface habitable part propriétaire bailleur

Frais d'état des lieux : 3€ TTC / m<sup>2</sup> de surface habitable part locataire

3€ TTC / m<sup>2</sup> de surface habitable part propriétaire bailleur

Location « Professionnelle » ou « Commerciale » : 10 % TTC du loyer annuel HT hors charges

#### Honoraires de Gestion :

Forfait gestion : 9.80% sur le montant des sommes encaissées avec assurance loyers impayés comprise (soit 6%HT + 2.6 TTC) DE 1 à 3 lots

Au-delà : 9.00% sur le montant des sommes encaissées avec assurance loyers impayés comprise (soit 6%HT + 2.6 TTC)

Garantie loyers impayés : + 2.60 % non soumis à TVA sur le montant des sommes encaissées

Avenir Immobilier - 11 Boulevard Jean Mermoz – 13700 MARIIGNANE  
Sarl au capital de 7622.45€ - R.C.S Aix 429 595 457 – SIRET 429 595 457 00038 – APE 6831 Z  
Agence Immobilière – Cartes Professionnelles délivrées par CCI Marseille Provence n° CPI 1310 2017 000 016 448 –  
Tva communautaire FR 13 429 595 457  
Caisse de Garantie SOCAF – 26 Avenue de Suffren – 75015 PARIS

Applicable à partir du 1<sup>er</sup> Aout 2019

